

18 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 18 février 2005

Transports maritimes

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la passation de marchés concernant les transports maritimes suivant une procédure négociée sans publicité.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la passation de marchés concernant les transports maritimes suivant une procédure négociée sans publicité.

Il s'agit de transports maritimes de matériel militaire pour les exercices et les opérations du SPF Défense, à réaliser en 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe